

d'enquête O'Leary mais il n'a pas pris la moindre décision à ce sujet.

Le député a dit que quatre journaux d'une catégorie ou d'une autre avaient cessé de paraître depuis janvier. Pour être juste, il aurait pu comparer ce chiffre au nombre de ceux qui ont cessé de paraître pendant la période correspondante l'an passé. Y en a-t-il plus ou moins? Il a cité le cas de l'hebdomadaire qui était obligé d'augmenter ses taux d'abonnement. Je le déplore. J'aurais espéré qu'il ne perdît pas ses abonnés et que ses lecteurs eussent jugé que le journal valait la peine d'acquitter le supplément. Il y a une opinion à laquelle je ne souscris pas, surtout dans le domaine des hebdomadaires, c'est que le Canadien, le contribuable en général, qui la moitié du temps ne sait pas ce qu'il paie, doive continuer même après cette augmentation à verser presque 87 p. 100—le chiffre exact est de 86.8 p. 100—des frais de distribu-

tion de ces hebdomadaires. Autrement dit, même s'il se plaint, il ne paie encore qu'à peine plus de 13 p. 100 du coût réel.

Je ne suis pas fier d'avoir forcé certains hebdomadaires à cesser de paraître, mais je serais encore bien moins fier de n'avoir rien fait pour résoudre les problèmes qui assaillent les Postes et d'avoir laissé notre pays avec un déficit de 130 millions cette année ou de 500 millions en 1974-1975. Je ne serais pas fier d'être responsable d'un pareil état de choses attribuable à ma négligence, à ma paresse ou à mon désir de siéger tard à la Chambre pour répondre à des questions comme celles que l'on m'a posées ce soir. Je serai loin d'être fier, parce qu'un déficit de 500 millions en 1974-1975 signifierait une majoration d'impôts ou une réduction d'autres services de l'État.

(La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 10 h. 26 du soir.)